

Le 7 février 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame de Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame de Lourdes, le septième jour de février deux mille onze à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Sophie Samson, conseillère siège no 4
Siège no : 5 : VACANT
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
 - 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011
 - 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2011
 - 6.0 Correspondance et suivi
 - 7.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
 - 8.0 Résolution pour le photocopieur
 - 9.0 Résolution pour la tenue d'une élection partielle
 - 10.0 Résolution pour le coût des photocopies
 - 11.0 Résolution pour le module de paie
 - 12.0 Résolution pour les thermostats
 - 13.0 Résolution pour la Route des 4 Comtés
 - 14.0 Comptes à payer
 - 15.0 Varia
 - 15.1 – Don d'arbres
 - 15.2 – Dérogation mineure
 - 16.0 Questions de l'assemblée
 - 17.0 Levée de la séance
-

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Danielle Bédard fait fonction de secrétaire.

R11-02-015
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit modifié pour ajouter le point suivant :
15.2 – Dérogation mineure

ADOPTÉE

R11-02-016
Intervertir
les points

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Monsieur le maire, Monsieur Jocelyn Bédard, se sert de son pouvoir d'intervertir les points à l'ordre du jour et recommande de traiter le point 15.2 – Dérogation mineure.

Le 7 février 2011

Varia - Dérogation mineure :

R11-02-017
Dérogation
mineure

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice au voisinage;
CONSIDÉRANT QU'il existe déjà un agrandissement de la même partie de la dérogation;
CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) recommande l'acceptation de la demande;
Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dérogation mineure de Madame Julie Labillois au 769, Rang St-François Ouest, Notre-Dame de Lourdes.
Copie signée de la dérogation est déposée aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

R11-02-018
Procès-verbal
du 10 janvier 2011

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011.
Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Madame Danielle Bédard fait la lecture du procès-verbal du 11 janvier 2011.

R11-02-019
Procès-verbal
du 11 janvier 2011

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2011.
Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2011 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

R11-02-020
Don au centre
d'action bénévole

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.
A la suite de la lecture d'une lettre du Centre d'action bénévole de l'Érable, il est proposé par Monsieur Donald Laliberté d'autoriser un don de cent cinquante (150 \$) dollars à cet organisme.

ADOPTÉE

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R11-02-021
Location d'un
nouveau
photocopieur

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur date de plusieurs années;
CONSIDÉRANT que le photocopieur ne répond plus aux besoins de la municipalité;
Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer une entente de location d'un photocopieur;
QUE cette entente représente un coût de location de cent dix (110. \$) dollars mensuellement et ce, pour une durée de 60 mois.

ADOPTÉE

Le 7 février 2011

R11-02-022
Résolution fixant
la date de
l'élection partielle
au 17 avril 2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 335 de la Loi sur les élections et référendums stipule que : « La vacance qui est constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale doit être comblée par une élection partielle »;

CONSIDÉRANT QUE lorsque la vacance doit être comblée par une élection partielle, le président d'élection doit fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de l'avis;

Le président d'élection recommande de fixer la date de l'élection partielle au dimanche 17 avril 2011 afin de combler le poste au siège no 5;

Les déclarations de candidatures doivent nous être transmises entre le 4 et 18 mars 2011 inclusivement;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de fixer la date pour les élections partielle le dimanche 17 avril 2011.

ADOPTÉE

R11-02-023
Coût des
photocopies

CONSIDÉRANT la hausse constante des coûts du papier et de l'utilisation du photocopieur :

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers de hausser le coût des photocopies comme suit :

Organismes sans but lucratif	0.10 sous / photocopie
Autres	0.25 sous / photocopie

ADOPTÉE

R11-02-024
Achat d'un
module de
paie

CONSIDÉRANT QUE la gestion du bureau municipal demande de plus en plus de temps de travail;

CONSIDÉRANT QU'Infotech offre une promotion intéressante concernant l'achat d'un module de paie;

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de service pour le module de paie au coût de trois mille cent cinquante (3150. \$) dollars, taxes en sus.

Que le coût engendré par cet achat soit réparti sur deux budgets, soit 2011 et 2012, et qu'il soit pris au poste budgétaire « ameublement de bureau ».

ADOPTÉE

R11-02-025
Achat de
thermostats -
salle municipale

ATTENDU QUE le système de thermostats est désuet;

ATTENDU QUE la municipalité veut faire des économies sur le chauffage;

Il est proposé par Monsieur Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de thermostats, incluant l'installation, pour un coût total de huit cent (800. \$) dollars, taxes incluses.

ADOPTÉE

R11-02-026
Demande de
Rencontre des
Maires -
Rte des 4 comtés

CONSIDÉRANT une demande de la Municipalité de Villeroy concernant l'entretien de la Route des 4 comtés;

Il est proposé par Madame Sophie Samson et résolu à l'unanimité des conseillers de demander une rencontre avec les deux municipalités concernées, soit celles de Villeroy et de St-Louis de Blandford;

ET QU'à la suite de cette rencontre, une décision sera prise concernant l'entretien de cette route.

ADOPTÉE

Le 7 février 2011

R11-02-027
Comptes à
payer

Il est proposé par Monsieur Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de deux cent cinquante-neuf mille treize dollars et cinquante sept sous (259,013.57 \$) et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

15.1 – Don d'arbres

Monsieur le maire, Jocelyn Bédard, fait un résumé de la campagne de distribution d'arbres gratuits par GROBEC. Un circulaire sera transmis à la population à cet effet.

Questions de l'assemblée :

- Route des 4 comtés
- Augmentation compte taxes
- Déneigement routes
- Comptes à payer (puits)
- Coût soumission CPE
- Internet haute vitesse

R11-02-028
Levée de la
séance

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h05.

ADOPTÉE

MAIRE

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Initiales